



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 3028

Texte de la question

CHOMAGE DANS LES ARDENNES

M. le président. La parole est à Mme Bérengère Poletti, pour le groupe UMP.

Mme Bérengère Poletti. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'industrie et, s'agissant du département des Ardennes, j'y associe Jean-Luc Warsmann.

Dans ce département, ce sont mille emplois qui ont été perdus en quelques mois et mille autres qui sont aujourd'hui en danger, alors que le taux de chômage, à 13 %, dépasse la moyenne nationale depuis des décennies. Chaque jour, trois habitants quittent notre département. Les Ardennes traversent une nouvelle fois une crise économique majeure. Autrefois, nous avons dû affronter des crises industrielles importantes touchant le textile et la fonderie, crises qui avaient trouvé une réponse dans le développement du secteur de l'équipement automobile.

On voit aujourd'hui la fragilité de ce secteur, soumis à une concurrence impitoyable. Dans un tel contexte, comment répondre à l'inquiétude justifiée des Ardennais ? Les 320 salariés des ateliers Thomé-Génot, récemment touchés par la crise, se sont vu proposer d'entrer dans le dispositif ambitieux du contrat de transition professionnel, expérimenté dans une partie du département. Certes, ils vont bénéficier d'un encadrement important, du maintien de leur salaire, de formation et d'un suivi individualisé. Mais, dans cette épreuve, c'est une véritable solidarité nationale que les Ardennais espèrent...

M. Jacques Desallangre. Ils peuvent compter sur vous, comme d'habitude !

Mme Bérengère Poletti....un nouvel élan, un plan ambitieux et réaliste, pour développer rapidement de nouvelles entreprises. L'économie ardennaise doit en effet se diversifier.

Les Ardennaises et les Ardennais nous écoutent et attendent des mesures qui leur redonneront l'espoir. Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer celles que vous pouvez déjà leur proposer, dans l'attente du plan de redynamisation mis à l'étude par le Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Madame la députée, votre département des Ardennes souffre...

M. Henri Emmanuelli. Dites plutôt qu'il est sinistré !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes....car, après les difficultés du textile et de la fonderie, sont venues celles du secteur de l'équipement automobile. Le conseil général, les parlementaires et le Gouvernement se sont mobilisés et des réponses ont déjà été apportées. Parmi les sept sites de contrats de transition professionnels, figure le secteur de Charleville-Mézières. Des contrats territoriaux, pour un montant de 45 millions d'euros, ont été préparés l'an passé, et deux importants dossiers de l'ANRU concernent Charleville-Mézières et Sedan.

Nous avons vécu ensemble les difficultés auxquelles ont été confrontés les ateliers Thomé-Génot. Je vous rappelle la longue réunion qui s'est tenue le 10 novembre dernier - elle a duré plus de trois heures...

M. Maxime Gremetz. Quel en est le résultat ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes....où, ensemble, nous

avons évoqué l'objectif fixé, avec l'aval du Premier ministre, de Thierry Breton et de François Loos : " zéro chômeur en douze mois " ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Jacques Desallangre. Ce sont les repreneurs américains qui vous ont promis cela ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Hier soir, nous avons abouti à un accord entre toutes les parties, grâce à la mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales et de l'État. Plus largement, priorité sera donnée à l'élaboration d'un plan de redynamisation des Ardennes.

François Loos a désigné M. Pierre-François Couture comme délégué spécial à la redynamisation économique des Ardennes et vous signerez avant la fin de l'année un contrat avec l'Agence française pour les investissements internationaux. Le Premier ministre nous a autorisés à préparer, avec le conseil général, pour le prochain CIIACT, ce plan de revitalisation du territoire. La mise en service du TGV Est, l'année prochaine, et les liaisons autoroutières vers le Benelux, contribueront à la revitalisation des Ardennes.

Un mot, enfin, sur le secteur de l'automobile et des équipementiers, qui souffre dans notre pays. À la demande du Premier ministre, le Gouvernement s'attache à définir un ambitieux plan de soutien à ces activités, que nous présenterons, avec l'ensemble des professionnels et des constructeurs français, dans les prochaines semaines. Dans ce domaine comme dans les autres, il n'y a pas de fatalité ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3028

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 novembre 2006